BUREAUX & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue de Valmy, 87 — TOURCOING, rue Faidherbe, 15

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors du département du Nord
3 mois, 5 fr. — Un an, 20 fr.
Le numéro : 5 centimes

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

PRIX DES ANNONCES
Petites annonces ..... 0 fr. 25 la ligne
Réclames ..... 0 fr. 50 la ligne
Faits divers ..... 0 fr. 75 la ligne
Tribunaux ..... 0 fr. 75 la ligne
Réclames judiciaires ..... 0 fr. 75 la ligne
Locaux ..... 0 fr. 50 la ligne
Insertions judiciaires ..... 0 fr. 25 la ligne
TELEPHONE

ARCHIVES Communales TOURCOING

Nos ateliers étant fermés à l'occasion du « Jour de l'An » l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING ne paraîtra pas demain.

LA SITUATION PARLEMENTAIRE

Les incidents qui marquent la fin de cette session prouvent à quel point il est urgent d'améliorer les méthodes du travail parlementaire.

On ne pourrait pas dire sans injustice que la Chambre n'a pas travaillé cette année ; elle a fait deux œuvres considérables : le tarif général des douanes et le budget de 1892, qui contient trois réformes importantes : la réforme des tarifs de transport, la réforme des frais de justice, le dégrèvement des droits sur le pétrole.

Ce sont là des améliorations pratiques et républicaines, qui étaient réclamées depuis longtemps comme des mesures de justice, et qui sont enfin réalisées.

Mais il est impossible de ne pas convenir d'autre part que le budget, contenant ces trois réformes, a été terminé beaucoup trop tardivement et qu'il est arrivé au Luxembourg à une époque où le Sénat ne pouvait plus sérieusement le discuter.

Les députés veulent reprendre tous les ans le budget de fond en comble, ils veulent en discuter toutes les parties, même les plus connues et qui demeurent toujours les mêmes.

Les rapporteurs remontent tous les ans à l'origine des services dont ils ont à rapporter les dépenses, et répètent tout ce qui a été dit depuis dix ans, pour avoir la satisfaction de faire des rapports bien volumineux qui ne servent à rien et qui font perdre un temps précieux à la Chambre.

Après les rapports, la discussion commence et alors c'est à qui parlera. Aux rapports interminables succèdent des discours non moins interminables. On arrive ainsi au 15 ou 20 décembre. Et c'est à cette époque qu'on expédie au Sénat un budget aussi considérable que celui de notre pays, surchargé en outre de trois ou quatre réformes non moins considérables que le budget lui-même.

Comment veut-on que le Sénat discute sérieusement une œuvre pareille entre Noël et le 1er janvier ? Il ne faut être injuste ni pour l'une ni pour l'autre Chambre. Si nous voulons conserver le Sénat, il faut respecter ses droits et lui donner les moyens d'exercer son contrôle non seulement sur le budget annuel, mais sur les autres réformes que la Chambre a pris l'habitude d'englober dans le budget.

Nous avons entendu quelques-uns de nos confrères menacer le Sénat du spectre de la révision s'il ne consentait pas à voter les yeux fermés tout ce que la Chambre lui envoie.

Mais si le Sénat pranait ce parti, oubliant le respect qu'il se doit à lui-même, renonçant à ses droits de contrôle et d'amendement, on dirait avec bien plus de raison que le moment est venu de supprimer une institution absolument inutile.

Au reste, il est curieux de remarquer avec quelle animation un certain nombre de nouveaux sénateurs, à la tête desquels M. Goblet, par exemple, poussent le Sénat à revendiquer fièrement tous ses droits et à ne pas craindre de faire opposition à la Chambre des députés.

Quand M. Goblet était à la Chambre, je crois qu'il était partisan de la révision des droits du Sénat, mais aujourd'hui qu'il est sénateur, il exhorte le Sénat à ne pas craindre de résister hautement aux prétentions exagérées des députés.

Aussi, M. Millerand écrit-il dans le *XIXe Siècle* que le Sénat « s'en va-t-en guerre comme Malborough ! » Mais le plus animé de ces guerriers sénatoriaux est précisément M. Goblet, l'ami politique de M. Millerand.

Quoi qu'il en soit de cet épisode d'ailleurs peu important, la situation parlementaire considérée dans son ensemble est médiocrement satisfaisante. Les réactionnaires et les cléricaux en profitent naturellement pour crier à l'anarchie, eux qui n'hésitent jamais à faire cause commune avec les anarchistes et avec les pires révolutionnaires quand il s'agit de troubler les affaires du pays :

Il faudra absolument se préoccuper d'améliorer les méthodes de travail dans le parlement, afin que le budget soit prêt plus tôt et puisse arriver au Sénat en temps utile.

L'accord, l'union, la bonne entente des républicains et des deux Chambres n'ont jamais été plus nécessaires qu'au moment où les réactionnaires se préparent à donner un nouvel assaut à la République.

Puisse-t-on le comprendre de part et d'autre.

Hector DEPASSE.

Le Carnet d'un Citadin

Bonsoir, Bonjour !

L'année 1891 vient de finir laissant derrière elle, un passé fait de quelques joies pour les uns, de beaucoup de douleurs pour les autres, mais à coup sûr d'ennuis pour tous.

Nous n'avons pas à nous féliciter beaucoup de la période qui vient de s'écouler car elle marque dans nos annales, une défaillance chaque jour d'autant plus appréciable, qu'elle laisse un regret de plus en plus vif dans tous les esprits.

C'est en 1891 en effet, que la ville de Lille a nommé pour la représenter au parlement Eugène Pablo Lafargue, le plus ridicule des députés siégeant à la Chambre, au même temps que le moins français.

Le jour où ce type voyant de toutes les Espagnes a été nommé député, Lille, pour la seconde fois en quelques années, a été le point de mire de la France entière. Les quolibets de l'élection Boulanger se sont retrouvés plus nourris encore à l'adresse d'une cité qui, à d'autres époques, très récentes, donnait un peu le ton dans la grand concert politique de notre pays.

Fort heureusement, ici, les années se suivent sans se ressembler.

Les boulettes de l'an passé se rachètent dans l'an qui suit et c'est ainsi que la boulangère qui avait eu chez nous son apothéose, y a trouvé également son effondrement.

La popularité, chose éphémère, disparaît avec le vent qui passe. Lille d'aujourd'hui sera peut-être lapidée demain. Ainsi va le monde aussi bien à Lille, du reste, que partout ailleurs.

A la gloire d'avoir élu Lafargue, notre région joint celle d'avoir possédé Baillet et Duthilleul.

Il n'y a pas de quoi se montrer très fier de cette trinité, mais il faut bien dire ce qui est puisque nous liquidons l'année terminée.

Ce sont là des constatations attristantes, mais qui n'en a pas dans l'histoire de son pays !

Il y a, fort heureusement, à côté de ces douloureux souvenirs, des faits réconfortants qu'il est agréable de signaler.

Les fêtes de charité ont obtenu partout dans le Nord, un plein succès.

La population est frondeuse, mais elle est charitable. Elle l'a brillamment démontré en diverses circonstances.

Partout au premier appel, nos concitoyens ont éloquemment répondu chaque fois qu'il s'est agit de faire une œuvre utile ou de venir en aide à une souffrance.

A ce point de vue, 1891, comptera dans nos annales, car il est des souvenirs qui ne s'oublient point.

En résumé, l'année qui se termine a vu s'accomplir bien des choses étranges. Comme ses devancières, elle offre le spectacle d'une bouillabaisse très compliquée et dans laquelle chacun peut chercher à « reconnaître les siens ».

Que sera 1892 ?

Voilà la grand point d'interrogation, l'X indéchiffrable, le problème pour l'instant insoluble, personne au XIXe siècle, n'étant en prophétie de la force de Nostradamus, ce somnambule extra-lucide qui est encore à l'heure actuelle, le cauchemar des 36,347 élèves de Mademoiselle Lenormand.

En tous cas, nous ne reviendrons pas sur le passé et nous disons à 1891 un adieu peut-être un peu mélancolique, mais qui ne nous laissera pas dans l'âme de trop profonds regrets.

Nous saluons 1892, aurore qui se lève et qui nous promet, à tous, nous voulons du moins l'espérer, des jours de satisfaction intimes et des joies ressemblant à la réalisation d'illusions longtemps caressées.

1891 est mort, Bonsoir 1891 !
1892 est né, Bonjour 1892 !

Et je suis très capable de rédéliter cette brillante formule le 31 décembre de l'année prochaine ce qui prouvera, une fois de plus, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que si l'imagination a parfois chez moi, des envolées, ce phénomène ne se produit que de temps en temps et rarement les jours de fêtes carillonnées.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 31 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

Le séance, qui a été très courte, a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les ministres ne se réuniront pas samedi en conseil.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 31 décembre :

AVANT LA SÉANCE

Le tarif général des douanes

La commission des douanes réunie avant la séance, a adopté les droits du Sénat sur les chanvres; sur les farines elle a adopté les chiffres suivants : farines ordinaires, 5 fr. blutées 7 fr. 20, supérieures 8 fr. 40.

La commission a entendu ensuite MM. Jules Roche et Ribot sur la question des pétroles ; les deux ministres ont insisté à ce propos sur nos rapports commerciaux avec la Russie et les Etats-Unis et ont demandé la maintien des chiffres du Sénat, soit 35 fr. et 18 fr.

Par 19 voix contre 7, ces derniers chiffres sont adoptés.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Floquet, président.

La Chambre prend en considération une proposition de loi de M. Siegfried, ayant pour objet la création d'une caisse des emprunts départementaux et communaux.

La proposition de loi est renvoyée à une commission qui sera nommée ultérieurement.

SUSPENSION DE SÉANCE.

M. Floquet demande à la Chambre de suspendre la séance pendant un demi-heure pour entendre le rapport de la commission des douanes qui délibère en ce moment. (Assentiment.)

REPRISE DE LA SÉANCE

Le tarif général des douanes

La Chambre reprend la discussion du projet de tarif général des douanes modifié par le Sénat.

Le droit sur les pétroles

M. Méline, président de la commission des douanes, présente verbalement le rapport de la commission sur les modifications apportées par le Sénat.

La commission, à la suite de l'entretien qu'elle a eu avec le gouvernement, propose à la Chambre de confirmer le vote du Sénat, en ce qui concerne les pétroles.

Voix à gauche. — C'est une capitulation.

M. Méline. — La commission pensait, lorsqu'elle avait pris le droit de pétrole à dix-huit francs, mais à cette heure, il y aurait une souveraine imprévoyance à opérer ce dégrèvement.

Le jour où le gouvernement le fera, il demandera aux autres qui en profitèrent une compensation qui sera utile à notre commerce.

Nous demandons donc à la Chambre de voter les chiffres du Sénat.

M. Viette. — Je déclare tout d'abord ne pas pouvoir accepter la décision de la commission des douanes.

Le public attend le dégrèvement sur le pétrole : il y a longtemps la Chambre ne l'oublie pas. (Très bien à gauche).

M. Magnien appuie les conclusions du rapport sur l'adoption de l'amendement de M. Viette auquel il pour effet de mettre sur le pavé 3,000 ouvriers.

M. Jules Roche, ministre du commerce. — J'accord avec la commission des douanes, le gouvernement demande à la Chambre d'accepter le vote émis hier par le Sénat et conforme du reste à la proposition que la commission avait précédemment faite.

Le gouvernement fait appel à la sagesse de la Chambre.

Du reste, nous nous engageons à saisir la Chambre de la question dans le courant de la session prochaine et dans le plus bref délai.

Je le répète, comme ministre du commerce, je ne saurais accepter la responsabilité du dégrèvement dans les conditions actuelles (Mouvements divers).

De plus, ajoute M. Jules Roche, les huiles lourdes viennent pour la plupart de la Russie, qui ne nous prend pas nos envoyés en seul kilo.

Il faudra donc mettre le droit sur les huiles lourdes à 7 fr., au lieu de 18 fr. et alors ce chiffre s'appliquera aux autres pays vis-à-vis desquels nous devons prendre des précautions économiques.

Au nom du gouvernement tout entier, j'insiste encore et prie la Chambre d'adopter les propositions de la commission.

M. Viette. — Les propositions du gouvernement sont bien tardives, la Chambre est en dégueuse pas, elle n'a pas à s'incliner devant le Sénat.

M. Méline. — Nous ne demandons pas à la Chambre à se dégager. Mais en l'état actuel des conventions budgétaires, il nous a paru sage d'informer immédiatement le dégrèvement.

La Chambre, sous qu'on prenne M. Viette, doit rester maîtresse dans les engagements qui s'imposent. (Très bien).

M. Cavaignac, rapporteur général du budget (très sur vote ! sur vote ! sur vote ! sans !), veut expliquer à la Chambre les conséquences financières qui résultent de l'adoption de l'amendement.

M. Floquet. — Je mets aux voix les conclusions de la commission qui propose d'accepter les droits du Sénat : 18 et 24 fr. avec la suppression du tarif minimum.

M. Paulmier. — Je demande à expliquer mon vote.

La majorité, en votant l'exemption pour toutes les graines oléagineuses, a porté un coup sérieux à l'agriculture française ; aussi je voterai maintenant l'amendement de M. Viette.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

L'amendement Viette est adopté mais avec la disposition additionnelle de M. Magnien portant que le dégrèvement ne commencera qu'au premier octobre 1892.

Après le rejet d'un amendement de M. Le Gavrian, proposant de substituer aux chiffres de 10 et 15 francs votés par le Sénat sur le chanvre les chiffres de 8 francs et de 5, l'ensemble du projet de loi est adopté par 401 voix contre 96.

Le Panama

La Chambre met en tête de son ordre du jour de la prochaine séance qui aura lieu mardi, la discussion des pétitions sur le Panama.

La séance est levée à 6 heures 15.

SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

L'ajournement du Sénat

La commission sénatorielle des finances, réunie avant la séance, a examiné la question de savoir à laquelle il conviendrait que le Sénat s'ajournât, et décidé de proposer, si le Sénat décide son avis, la date de 12 janvier. En d'autres termes, on considérer la session extraordinaire comme close.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à une heure sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Blavier. — M. le président, le Sénat n'est pas en nombre ; il est impossible de délibérer dans de pareilles conditions.

Le Sénat consulté par le président, passe outre l'observation de M. Blavier.

M. Sauvroux dépose et lit un rapport relatif au crédit supplémentaire pour l'établissement de stocks de chaîtons.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 244 votants.

LE BUDGET

Le Sénat aborde le budget.

Ministère des Finances

Les six premiers chapitres sont adoptés : le chapitre 7, (intérêt et amortissement des obligations émises pour les chemins vicinaux) est ajourné, à la demande de M. Blavier.

A la demande de M. Boulanger, rapporteur général, les chapitres relatifs aux annuités afférents à divers ministères, que la Chambre avait remis au ministère des finances, sont restitués à leurs ministères respectifs.

Les chapitres 8 à 47 sont adoptés.

Le chapitre 48 (Personnel central des administrations financières), est réservé. La commission en demande la suppression.

Les chapitres 49 et 50 sont adoptés.

Les divers chapitres réservés à l'Algérie sont ajournés.

Les chapitres 51 à 76 sont adoptés.

La chapitre 77 (matériel du timbre) est réservé.

Les chapitres 78 à 97 sont adoptés.

Les chapitres 98 à 111 (relatifs à l'Algérie sont réservés.

Le chapitre 112 est adopté.

Le chapitre 113 (recouvrements sur produits indirects et divers en France) est réservé ainsi que les chapitres 117 à 130 relatifs à l'Algérie.

Les chapitres 114 à 116 sont adoptés.

Ministère de la justice et des cultes

On passe au budget du ministère de la justice et des cultes.

Les six premiers chapitres sont adoptés.

Le chapitre 11 (tribunaux de police) est adopté, avec une augmentation de 1,000 francs proposée par Léon Renault.

Les autres chapitres du budget de la justice sont adoptés ; ceux relatifs à l'Algérie sont réservés.

LES CULTES

On passe au service des cultes.

M. Lucien Brun. — Au moment où on se prononce sur vote sur les chapitres de ce service, je dois faire au nom de mes amis, une réserve, au sujet de la suppression des traitements ecclésiastiques.

Nous ne voulons pas qu'on nous oppose plus tard, comme un argument, le silence que nous gardons aujourd'hui.

Les divers chapitres des cultes sont adoptés, sauf quelques réserves.

Les affaires étrangères

On passe aux affaires étrangères.

Les chapitres relatifs au service ordinaire sont adoptés, de même que ceux du service des protectorats.

LA GUERRE

On arrive au ministère de la guerre.

Tous les chapitres du budget ordinaire de la guerre sont adoptés, sauf le n° 34 (secours) qui est réservé.

Les chapitres 14 à 21 du budget extraordinaire sont adoptés.

Sur le chapitre 22 (frontière de l'Est) le général Japy propose un amendement tendant à réduire le crédit de 50 fr. Cet amendement est combattu par M. de Freycinet, ministre de la guerre, et le général Billot.

M. le général Japy — Le sollicitude du gouvernement, qui a employé trois milliards inutilement sur notre frontière de l'Est, pourrait plus utilement se reporter sur l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie.

Toutes ces tourelles blindées, ces inventions extraordinaires sont des inventions chinoises. C'est ainsi que je considère l'armée française.

M. de Freycinet. — Il est impossible de laisser traiter ainsi les travaux de l'armée française.

L'ensemble des fortifications a été minutieusement étudié. L'armée peut avoir confiance dans ses travaux.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

Les autres chapitres de la guerre sont adoptés.

La séance est suspendue à 4 h. 30 ; elle est reprise à 4 h. 50.

On reprend la discussion du budget.

L'Intérieur

On aborde le ministère de l'intérieur.

Les chapitres du Ministère de l'intérieur sont adoptés.

Le budget de l'Algérie est ajourné.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à une séance ultérieure.

LA PROCHAINE SÉANCE

M. Bouvier demande au Sénat de se réunir le 5 janvier.

M. Loubet, au nom de la Commission des finances, demande une date plus éloignée.

M. Jules Roche insiste pour que le tarif des douanes soit voté le plus rapidement possible, sauvement son application sera très difficile.

M. Trarieux demande si le gouvernement accepte le projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

M. de Freycinet répond que le gouvernement n'a pas encore pris de décision. Mais il demande encore avec instance au Sénat de se réunir le plus tôt possible pour voter le tarif des douanes.

M. Loubet, au nom de la Commission des finances, dit ne pas s'opposer à la discussion du tarif des douanes, mais il fait toutes ses réserves au sujet de la discussion du budget.

Le Sénat décide de se réunir mardi pour voter le tarif des douanes.

La séance est levée à sept heures.

Le Conflit entre le Sénat et la Chambre

Un grand nombre de sénateurs expriment leur mécontentement du vote de la Chambre sur les pétroles. Selon eux, les députés manifestent l'intention bien arrêtée de ne faire aucune concession à la Chambre-Haute et ils ne doit pas céder sur la question du budget.

Le gouvernement a obtenu, non sans peine, par l'organe de M. de Freycinet que le Sénat se réunisse mardi pour essayer de voter définitivement le tarif des douanes. Mais l'opinion qui domine en ce moment est que le Sénat s'ajournera ensuite au 12 janvier, pour discuter à loisir la réforme des frais de justice.

LA SUCCESSION DE M. FREPPEL

Rome, 31 décembre. — Il est inexact que le Pape ait envoyé à M. Ferratis, nonce à Paris, des instructions pour empêcher les prélats français d'appuyer la candidature d'un curé pour le siège laissé vacant par M. Freppel. Le Pape n'a envoyé aucune instruction dans ce sens.

UN PROCÈS A SENSATION

Montdidier, 31 décembre. — On rappelle que les héritiers de la marquise Pierre-Bellère ont attaqué le testament de la défunte en faveur du pape.

Le Procureur de la République devant le tribunal civil a conclu à ce que le pape soit reconnu capable d'hériter mais avec l'autorisation du gouvernement.

Le jugement sera rendu le 25 janvier.

L'Evasion de Montpellier

Montpellier, 31 décembre. — La gendarmerie a arrêté vers neuf heures, ce soir, à Mèze, un troisième bandit de Montpellier, dont on l'on suppose avoir participé plus particulièrement avec Martini au drame de la maison Gaillardin.

Il ne reste donc plus en liberté que le quatrième complice, appelé Magnières, qui ne saurait tarder, traqué comme il l'est, à être arrêté.

Sans doute, la confrontation avec les victimes aura lieu demain, suivie de la reconstitution des diverses scènes des crimes, ainsi que de l'évasion.

Montpellier, 31 décembre. — Les mêmes scènes se sont reproduites à l'arrivée du troisième évadé, Décemple, par le gare de l'intérêt local.

Interrogé par le juge d'instruction, Décemple a déposé, ainsi que Martini et Hazet, que s'ils étaient évadés ils n'avaient pas tué le gardien. Il aurait été par eux quatre surpris dans son sommeil et attaché par le cou à une cuisse à bois, et c'est sans doute en voulant reconquérir la liberté de ses mouvements qu'il s'était lui-même étranglé.

Quant au détenu Horet, trouvé pendu, c'est sans doute encore le désespoir, car Horet avait été laissé par eux plein de vie.

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 17

LE NOM FATAL

PREMIÈRE PARTIE

Ce fut Mme Gaillardin qui se leva.

Elle ouvrit la fenêtre et vit la maison occupée par les gendarmes...

Elle referma aussitôt et vint à son mari.

Il faisait semblant de dormir...

Elle le secoua...

— Qu'est-ce ?... demanda-t-il.

— La justice !...

Il se dressa en sursaut, livide, puis il bégaya :

— Je suis perdu !...

En même temps on frappait au dehors plus violemment.

Une voix rude criait :

— Au nom de la loi, ouvrez !

On menaçait d'enfoncer la porte.

La malheureuse femme, éperdue, ne sachant ce que cela signifiait, interroges son mari...

Celui-ci bégayait :

— C'est une erreur... on se trompe... Dis que je ne l'ai pas quittée cette nuit...

— Mais pourquoi ? Qu'as-tu fait ?...

— Rien, je te dis...

Et il tremblait de tous ses membres, et ses dents claquaient.

La pauvre femme, plus morte que vive, alla à la fenêtre.

— Je vais ouvrir, dit-elle...

La voix demanda :

— Votre mari est-il là ?

— Oui, monsieur.

— C'est bon... Nous attendons, on veuve de vous ouvrir.

Elle s'habillait à la hâte.

Lui, debout sur le lit, ne sachant que faire, que devenir, se demandait comment il se faisait que la police fût déjà là...

Il espérait encore...

Il ne croyait pas qu'on pût le soupçonner...

Il pensait qu'on venait seulement pour l'interroger, ou demander des renseignements, parce qu'on l'avait vu la veille dans l'établissement...

Il ne s'habillait pas.

Il voulait faire croire qu'il avait reposé tranquillement près de sa femme.

Celle-ci était descendue, avait ouvert la porte.

Les agents, les gendarmes se ruèrent dans la maison.

Celui qui les guidait demanda brusquement, sans aucune formule de politesse.

— Où est-il ?...

— Qui ? monsieur ?...

— Votre mari.

— Il est là-haut dans la chambre à coucher.

La pauvre femme tremblait de tous ses membres et commençait à tout redouter...

Elle était loin soupçonner ou soupçonner toute l'étendue de son malheur.

On ne l'attendit pas pour monter.

Les agents envahirent l'escalier, cernèrent la chambre.

Un d'eux alla ouvrir les persiennes... et la lumière envahit la pièce.

L'enfant, qui dormait dans un berceau s'était réveillé par le bruit, se mit à crier.

Octave fit un mouvement...

Le narrateur n'y prêt pas garde...

Il était occupé par son propre réveil.

Il poursuivit :

— La mère alla à lui, se mit devant le berceau comme pour le protéger, pour le garder, puis elle attendit, livide et frissonnante.

Gaillardin s'était enfoncé dans le coin du lit, sous les couvertures.

Il paraissait dormir profondément.

Un des policiers lui mit la main sur l'épaule.

— Allons, retournez-vous... et ne faites pas de simagrées... Vous ne dormez pas... Vous n'avez pas eu le temps de vous endormir... Il y a trop peu de temps que vous êtes couché...

Il balbutia :

— Moi ? Que me voulez-vous ?...

Le commissaire le questionna :

— A quelle heure êtes-vous rentré ?...

— Mais, comme d'habitude, vers minuit...

Il se tourna vers la femme, plus morte que vive.

— Est-ce vrai, madame ?

Celle-ci inclina machinalement la tête, sans savoir même ce qu'on lui demandait.

L'homme de loi fit d'un air ironique :

— Oui, vous ne voulez pas le démentir... c'est votre devoir... D'ailleurs, vous ne savez rien de ce qui s'est passé.

Elle dit avec une angoisse croissante :

— Mais je ne sais rien, monsieur.

— Vous aurez tout tout à l'heure... Vous le saurez assez tôt.

— Nous disons donc, poursuivit le commissaire, que vous êtes rentré à minuit !

Il répondit avec assurance :

— Oui, monsieur...

— Et, jusqu'à minuit, où avez-vous passé la soirée ?

— J'avais dîné au restaurant...

Le magistrat le regarda fixement, de ses yeux perçants.

— Au restaurant, Robert ?...

Gaillardin ne put réprimer un tressaillement.

— Oui, monsieur, au restaurant Robert.

— A quelle heure avez-vous quitté ce restaurant ?

— Vers onze heures... comme tout le monde...

— Au quelle heure y êtes-vous revenu ?

Gaillardin eut un sursaut effaré.

— Revenu !... mais je n'y suis pas revenu.

— C'est donc à onze heures que vous avez enfermé votre chien ?...

Gaillardin devint livide.

— Mon chien ?

— Oui, on l'a trouvé dans la cour. Ce sont ses aboiements qui ont réveillé les voisins.

— Il est possible, en effet, qu'il soit resté après moi... Mais comment se fait-il que M. et Mme Robert, qui savaient qu'il m'appartient, ne l'aient pas renvoyé ?

Le commissaire le fixa de nouveau.

— Peut-être parce qu'ils n'étaient pas en état de le faire.

— Pourquoi ?

— Vous avez bien qu'ils sont morts.

Une même secousse agita l'homme et la femme.

Ils dirent tous les deux avec la même stupeur, mais elle était sincère chez Mme Gaillardin.

— Morts, M. et Mme Robert ?

Gaillardin ajouta :

— Et de quoi sont-ils morts ? Je les avais laissés hier soir bien portants.

L'homme de loi les toisa encore, et dit :

— Ils ont été assassinés.

La femme poussa un cri, saisit son enfant dans ses bras et contempla son mari avec une expression d'horreur terrifiée.

Le soupçon commençait à entrer en elle.

Quant à Gaillardin, il s'était dressé comme mû par une secousse électrique.

Il regardait auto ur de lui d'un air égaré.

Et ses cheveux se hérissaient de terreur sur son crâne.

On savait tout, et on le croyait coupable...

Il était perdu !...

XI

Quelques minutes de silence suivirent la déclaration brusque du commissaire...

Celui examinait tour à tour la physionomie du mari et celle de la femme.

Si le mari était coupable, la femme n'en savait rien... Il en avait la conviction.

Quant à cette dernière, elle ne croyait pas encore son époux capable d'un tel forfait.

Le magistrat ajouta :

— Il n'est rien de plus simple et c'est vous Gaillardin, qu'on accuse d'avoir fait le coup.

Gaillardin se leva tout à fait.

— Moi ?

La femme poussa un cri, serra son enfant plus fortement :

— Lui, mon mari !

— Vous, poursuivit le magistrat.

— Et quelles preuves, quels indices ?

— Votre chien trouvé sur le théâtre du crime, et qui prouve que vous êtes revenu dans le restaurant, votre embarras, votre trouble, vos mensonges.

Gaillardin étourdi, bégayait :

— Mes mensonges...

L'homme de loi poursuivit.

— Oeuz de madame...

Il se tourna vers la femme.

— Car enfin, madame ne jurerait pas que vous êtes rentré chez vous hier soir à onze heures.

— A minuit.

— A minuit, soit. Jurez-vous, madame ?

La malheureuse répondit d'une voix si faible qu'on l'entendit à peine.

— Je ne sais pas l'heure... Je dormais.

— Vous avez vu, dit-il à Gaillardin.

qui vous a vu et qui affirme qu'il était plus de quatre heures. Vous avez donc eu le temps de commettre le crime.

Gaillardin baissa la tête sans répondre.

Sa femme, hors d'elle, se tourna vers lui, son enfant dans les bras :

— Mais défends-toi donc ! Ce n'est pas toi, n'est-ce pas ?

— Non, ce n'est pas moi.

Elle fit avec véhémence :

— Dis-le donc, alors... C'est déjà trop pour moi, pour ton fils, qu'on ose te soupçonner... Nous en mourrons de douleur et de honte.

Puis elle se tourna vers le commissaire.

Elle était superbe d'indignation.

Calme et ferme maintenant.

L'enfant tendait ses petites mains, comme s'il avait compris, comme s'il avait imploré aussi. Octave, livide, tremblait de tous ses membres.

Elle s'écria :

— Ce n'est pas vrai, monsieur. Mon mari est incapable de tout ce dont on l'accuse... Je le prends sous ma protection, j'ai bien des chagrins, mais il est incapable de commettre un pareil crime. Ce n'est pas une raison, parce qu'il a passé la nuit dehors... Il les passe presque toutes dehors ses nuits...

Le magistrat l'interrompit.

— Ne prenez pas la peine de le défendre, madame... tout l'accuse... Et vous voyez bien que lui ne dit rien, ne proteste pas.

Elle s'arrêta, le regarda, puis elle se cacha la tête dans ses mains...

— Ah ! mon Dieu ! mon fils !

Ce fut son dernier cri.

Elle ne prononça plus une parole.

Elle resista au reste de la scène en somnambule, comme dans un cauchemar, serrant son enfant plus fortement contre elle, chaque fois qu'une preuve nouvelle se révélait.

Le commissaire s'était approché du lit.

Pour lui aussi, la conviction était faite.

Un agent, un des agents qui perquisitionnaient la maison pendant qu'on interrogeait l'assassin, venait de lui dire quelque mots à l'oreille.

— Levez-vous, dit-il à Gaillardin.

Celui-ci, hébété, répondit :

— Pourquoi faire ?

— Pour nous suivre...

— Vous suivre ?...

— Oui. Vous ne comprenez pas ?... Nous vous arrêtons.

— Ah oui, vous croyez donc ?

— Que c'est vous le coupable ?... Oui...

Il eut une dernière résistance.

— Mais ce n'est pas possible ! Pourquoi aurais-je tué ces pauvres gens ?... C'étaient mes amis.

— Vous les avez tués pour les voler.

— Pour les voler ? Qu'on fouille toute ta maison, et si on trouve...

Le commissaire le fixa de son regard tranchant.

— Mais on ne trouvera rien, vous le savez bien, car l'assassin aussi a rien trouvé, bien qu'il ait fouillé tous les tiroirs de la maison...

Il balbutia :

— Je ne sais pas.

Le magistrat répéta :

— Les avez-vous tués ?

Gaillardin ne bougeait pas.

Il regardait autour de lui d'un air embarrassé.

Le policier fit avec ironie :

— Que cherchez-vous donc, des vêtements ?

— Oui.

— Il est prendre ceux que vous avez hier.

— Ma femme va me les donner.

Et il regardait Mme Gaillardin, immobile, pâle comme la mort, et qui semblait inanimée.

L'homme de loi lui dit :

— Non, elle ne vous les donnera pas, car vous les avez brûlés...

(A suivre) EMILE DE CASTINE.